

## Conseil municipal du 11 avril 2024 Liste des délibérations votées

**L'an Deux Mille Vingt Quatre, le 11 avril à dix-neuf heures trente,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Yves COLLÉAUX**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 5 avril 2024**

Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Christian COUPARD, Marie DONAGHY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mme Maryvonne GAUVIN.

Absents excusés : Mr Jean Marie MEILLERAY a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Véronique DROUET a donné pouvoir à Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT.

Secrétaire de Séance : Mr Bertrand ROUINSARD

### **Approbation du Procès-verbal du précédent conseil**

Le Conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2024.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### **Adoption des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du lotissement du Tumulus**

Le conseil approuve les comptes de gestion du trésorier municipal.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### **Adoption des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du lotissement du Tumulus**

Sous la présidence de Madame Andrée LE ROUX, première adjointe, le Conseil municipal examine les comptes administratifs 2023.

Budget général : résultat global cumulé de + 1 895 464.97 €.

Budget annexe Lotissement du Tumulus : résultat global cumulé de + 100 102.46 €.

*Décision : approuvé à l'unanimité (hors vote du maire)*

### **Affectation des résultats 2023 – Budget communal**

Le Conseil municipal, après approbation du compte administratif de l'exercice 2023,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	688 140.70
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>350 000,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	338 140.70
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>1 207 324.27</b>

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### **Adoption du budget primitif 2024 du budget communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif du budget principal 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Section de fonctionnement : 1 657 443.00 €**  
**Section d'investissement : 2 489 000.00 €.**

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### **Adoption du budget primitif 2024 du lotissement du Tumulus**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif du budget du lotissement du Tumulus 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 245 688.77 €  
Section d'investissement : 145 587.31 €.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### **Vote des taux des impôts locaux**

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

- Création des services : ALSH, centre de santé...
- Projet d'aménagement de la MAM, de réhabilitation de l'école, etc...
- Perte de la taxe sur les pylônes (21 352€ par an)

Il est précisé que la dernière augmentation des taux date de 2012.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux et de les fixer comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.55 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48.81 %
- taxe d'habitation (TH) : 17.57 %.

Ces augmentations de taux pourraient apporter une recette supplémentaire de 42 000 €.

*Décision : approuvé à la majorité*

### **Subventions aux associations**

Le Conseil approuve les propositions de subventions octroyées aux associations.

*Décision : approuvé à la majorité.*

### **Avis sur le programme local de l'Habitat arrêté par Redon Agglomération (PLH2)**

*Le Conseil valide le projet arrêté de PLH 2024-2030 de Redon agglomération.*

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### **Urbanisme- Déclarations d'intention d'aliéner**

Mr le Maire informe l'Assemblée que la commune a reçu 2 déclarations d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

La première concerne un terrain bâti appartenant à la SARL TUAL domiciliée à Langon au n°5-5b Montenac. Le bien cadastré section AB n°175-238-360 d'une superficie totale de 67 m<sup>2</sup> est situé au n° 2 rue de La Bimais Le montant de la vente est fixé à 37 000€. Mr le Maire propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

La seconde demande concerne un terrain bâti appartenant au CCAS de Langon situé à Langon au n° 18 Grande rue, et cadastré section AB n°413, d'une superficie totale de 45 m<sup>2</sup>. Le montant de la vente est fixé à 15 000€. Mr le Maire propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

*Décision : approuvé à l'unanimité*



## **TZCLD : extension du territoire - Adhésion de Langon**

Le maire propose au Conseil municipal d'adopter la résolution suivante : renouveler sa candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée décidée par délibération en date du 09/12/2021.

Pour cela il propose au Conseil de :

- Contribuer à la mobilisation du territoire en sollicitant les services de la collectivité,
- Favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation en participant au comité local pour l'emploi avec les autres municipalités,
- Soutenir financièrement les moyens humains mis à disposition dans l'équipe projet,
- Participer à l'évaluation en lien avec le fonds d'expérimentation.

Il est proposé un soutien de 2 euros par habitant (environ 3000 €).

*Décision : approuvé à l'unanimité*

## **Vœu de soutien à la plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le centre hospitalier de Redon-Carentoir**

Un comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir a vu le jour, rassemblant les élus (parlementaires et élus locaux), citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur souhaitant le rejoindre pour défendre collectivement son service public hospitalier.

Il est proposé au conseil municipal de :

- > Soutenir le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,
- > Désigner 2 personnes pour représenter la commune de LANGON au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir,
- > Charger le Maire de transmettre les noms des personnes désignées et le présent vœu au Comité d'appui.

Les deux personnes désignées sont Anne Sophie MOREL et Olivier RONDEAU.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

## **Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire**

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
22/03/2024	TRAVAUX - LE HAUT MONTENAC	SAUR	5 166,24 €
11/03/2024	DPE LOGT 33 TER GRANDE RUE	DEKRA	350,20 €
15/03/2024	LOT 7-AVENANT N°1 CENTRE DE SANTE	BODIGUEL GAUVIN	2 939,47 €
18/03/2024	LOT 7-AVENANT N°2 CENTRE DE SANTE	BODIGUEL GAUVIN	70,14 €
27/03/2024	CAMERA SPECIALE CONFERENCE	TBI	719,82 €
27/03/2024	RENOUVELLEMENT COPIEUR 1ER 2TAGE	TBI	3 809,82 €

Le Conseil prend acte des décisions du maire.

## **Informations et questions diverses**

Fait à Langon le 15 avril 2024,  
le Maire  
Jean Yves COLLEAUX

